COMMISSION TECHNIQUE
POLE FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°22

(Mise en ligne le 06/02/2020)

Réunion du :	Mercredi 05 Février 2020
Présidence :	Mme Julie ALFONSI
Présents :	Mme DAMIR Khadija, M. LECOEUR Julien, M.SUCH Mathias, M. DESBOND Alex, Mr TASSONE Christian

MODALITES D'APPEL EN 2ème INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de **l'art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1ère instance sont passibles d'appel en 2ème instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
5) Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros.**

*****

SECTION DEBUTANTS

Rappel Règlementation

- Suite aux nombreux problèmes rencontrés dès les premiers plateaux du week-end dernier (à savoir Plateau U8/U9 du 29 Septembre), nous vous rappelons quelques points de la Règlementation concernant les plateaux à savoir :
  1. Tous Clubs absents le jour du Plateau se verront sanctionner d'une amende de 30 Euros (Forfait Art 6 des Règlements Sportifs) + Frais de Dossier 14 Euros
  2. Tous Clubs ne respectant pas le lieu programmé seront considérés comme Forfait avec application de l'amende de 30 Euros (Forfait Art 6 des Règlements Sportifs) + Frais de Dossier 14 Euros
  3. Tous Clubs désirant faire participer une équipe supplémentaire devra en faire la demande par mail avant le Jeudi 12H pour se rendre sur les différents plateaux en cas de non-respect une amende de 30 Euros sera appliquée + Frais de Dossier 14 Euros

  Cette Règlementation sera mise en application dès les prochains Plateaux à savoir les U6/U7 du 9 novembre 2019

- **Déclaration Forfait**
  Un club déclarant forfait pour un plateau devra en aviser le District de Provence au plus tard le lundi minuit précédent le rassemblement, à défaut de quoi, il lui sera infligé une amende de 30 Euros (amende révisable chaque saison par le Comité de Direction).

*****

SECTION U10-U11-U12-U13

Note Lois du Jeu Football à 8

Tous les Clubs ont reçu sur la boîte mail officiel une note d'information concernant **l'application des règles du football à 11 sur le football à 8, exception faite sur la loi 16 : COUP PIED DE BUT qui s'applique selon les modalités suivantes** :
« Lors d'un coup de pied de but, le ballon sera placé dans la zone virtuelle (6mx9m) délimitée par la largeur des montants de but et allant jusqu'à la hauteur du point de penalty.
Comme au football à 11, les adversaires devront se trouver à l'extérieur de la surface de réparation (26x13m) jusqu'au botté du ballon.
Les joueurs de l'équipe bénéficiant du coup de pied de but peuvent se trouver à n'importe quel endroit sur le terrain.
Après le botté du ballon, les adversaires ont la possibilité de pénétrer dans la surface de réparation même si celui-ci n'en est pas encore sorti ».
Cette disposition prend effet dès le **Samedi 11 janvier 2020** pour le 3ème tour des Challenges et ce, jusqu'à la fin de la saison.
Afin de faciliter la compréhension de la Loi 16, un schéma explicatif a été transmis à chaque club sur la boîte mail officiel.

*****

Informations

- Le Pôle Football d'Animation informe que cette année les clubs ne peuvent pas saisir les résultats de leurs rencontres sur Footclubs.
  Ces derniers le seront par les services du District de Provence à réception de la feuille de match.
  Nous vous rappelons également que vous avez obligation de retourner au District les feuilles de match originales (article 23 alinéa 6 des Règlements Sportifs du District de Provence).
  Les envois par mail sont tolérés mais ne sont pas prioritaires dans leur traitement tant la qualité de l'image est altérée à l'impression.

- <u>Application de l'article 14 bis-3 des Règlements Sportifs après le 30 novembre : Licence manquante joueur ou dirigeant sur feuille de match</u>

*****

Brassage Phase 2 : Catégories U10 à U13

Comme il a été exposé dans les différentes réunions de début de saison pour le Football Animation, la Commission Football Animation étudiera les résultats de la Phase 1, se terminant le Samedi 01 Février 2020, dans les catégories U10 à U13 afin de procéder à la modification de certains niveaux dans ces catégories pendant les vacances scolaires de Février.
Ces brassages seront effectués en priorité selon les critères sportifs à savoir les résultats de la Phase 1, afin de rajuster le niveau général de chaque groupe.
La Phase 2 débutera en mars prochain à savoir : U10/U11/U12/U13 : Samedi 07 Mars 2020

*****

Modification aux calendriers

U11 NIVEAU 1 :
Groupe B : US FARENQUE Forfait Général

*****

FESTIVAL U13 PITCH

Information

Le tirage au sort du 3ème Tour du Festival U13 Pitch a eu lieu le Mercredi 05 Février 2020 à 15h00 dans les locaux du District de Provence.
Les rencontres se dérouleront **le 15 Février 2020** sur le terrain du premier nommé.

A l'issue de ce 3e Tour, les **16 équipes qualifiées** joueront la **Phase Finale Départementale du Festival Foot U13 Pitch** qui aura lieu le **Samedi 21 mars 2020** (lieu encore à déterminer).

*****

SECTION U10F-U11F-U12F

Informations

- Le Pôle Football d'Animation informe que cette année les clubs ne peuvent pas saisir les résultats de leurs rencontres sur Footclubs.
  Ces derniers le seront par les services du District de Provence à réception de la feuille de match.
  Nous vous rappelons également que vous avez obligation de retourner au District les feuilles de match originales (article 23 alinéa 6 des Règlements Sportifs du District de Provence).
  Les envois par mail sont tolérés mais ne sont pas prioritaires dans leur traitement tant la qualité de l'image est altérée à l'impression.

- Application de l'article 14 bis-3 des Règlements Sportifs après le 30 novembre : Licence manquante joueur ou dirigeant sur feuille de match

DEFI CUP U18F

Pour cette saison 2019/2020, le District de Provence vous propose une nouvelle édition du Défi Cup U18 Féminines.

Cette compétition est réservée à la catégorie U18 Féminines (Joueuses U16, U17, U18F) et se déroulera sous la forme de rencontres de Football à 8 et de défis techniques (jonglerie+ tir de précision). Un challenge FUTNET (tennis-ballon) sera également proposé en complément des rencontres.

Les Clubs peuvent engager **une seule équipe**.

Cette phase départementale du Défi Cup U18F aura lieu **le Samedi 15 Février 2020** sur les installations du club de MARIGNANE GIGNAC FC.

A l'issue de la journée, *les deux meilleures équipes seront qualifiées pour la Phase Régionale* qui se déroulera **le Samedi 07 Mars 2020 dans le département du VAR.**

Les clubs ont reçu sur les boîtes mails officielles *la Fiche d'Inscription à nous retourner au plus tard le Vendredi 07 Février 2020* ainsi que *le Règlement de cette nouvelle édition*.

*****

FEUILLES MANQUANTES

TRANSMIS EN C.S.R POUR APPLICATION ART.23

N° DE MATCH	DATE	CATEGORIE	POULE	CLUB RECEVANT	CLUB RECU
22128370	14/12/2019	U13N1	A	EMH ALLAUCH	CA PLAN DE CUQUES

PREMIER RAPPEL

N° DE MATCH	DATE	CATEGORIE	POULE	CLUB RECEVANT	CLUB RECU
22125966	25/01/2020	U13 CRITERIUM	B	AUBAGNE FC / SC AIR BEL	AUBAGNE FC
22126103	25/01/2020	U13 CRITERIUM	G	ATHLETICO MLLE / BERRE SC	ATHLETICO MLLE
22128374	25/01/2020	U13 NIVEAU 1	A	AUBAGNE FC / AS STE MARG	AUBAGNE FC
2212460	25/01/2020	U13 NIVEAU 1	D	JS ISTRES / SC EYGUIERES	JS ISTRES
22128576	25/01/2020	U13 NIVEAU 1	H	ST HENRI FC / ASC BATARELLE	ST HENRI FC
22128604	25/01/2020	U13 NIVEAU 1	I	FC ROUGUIERE / JO ST GABRIEL	FC ROUGUIERE
22129755	25/01/2020	U13 NIVEAU 2	C	US MIRAMAS / JS CHATEAUNEUF	US MIRAMAS
22129783	25/01/2020	U13 NIVEAU 2	D	US VENELLES / US PELICAN	US VENELLES
22129810	25/01/2020	U13 NIVEAU 2	E	JS ISTRES / FC CHATEAUNEUF	JS ISTRES
22139349	25/01/2020	U12 CRITERIUM	E	ATHLET MLLE / CA GOMBERTOIS	ATHLETICO MLLE
22139467	25/01/2020	U12 NIVEAU 1	B	FC MARTIGUES / JS ISTRES	FC MARTIGUES
22139814	25/01/2020	U12 NIVEAU 2	F	ML SUD OLYMP / USC ROUVIERE	MLLE SUD OLYMPIQUE
22140123	25/01/2020	U11 CRITERIUM	A	OM / LUYNES SPORTS	OM
22140234	25/01/2020	U11 CRITERIUM	E	ATHLET MLLE / ES VITROLLES	ATHLETICO MLLE
22141089	25/01/2020	U11 NIVEAU 1	A	PHOCEA CLUB / E.LAROSEFRAISV	PHOCEA CLUB
22141117	25/01/2020	U11 NIVEAU 1	B	US MIRAMAS / ES FOS	US MIRAMAS
22141202	25/01/2020	U11 NIVEAU 1	E	ES VITROLLES / PAYS D'AIX FC	ES VITROLLES
22141284	25/01/2020	U11 NIVEAU 1	H	USM END.CATAL / JSA ST ANT	USM.ENDOUME
22141431	25/01/2020	U11 NIVEAU 2	C	AS PEYROLLES / FC LAMBESC	AS PEYROILLES
22141574	25/01/2020	U10 NIVEAU 1	H	FC COTE BLEUE / AS MARTIGUES	FC COTE BLEUE

N° DE MATCH	DATE	CATEGORIE	POULE	CLUB RECEVANT	CLUB RECU
22147071	25/01/2020	U10 CRITERIUM	A	O.M / MARIGNANE GIG	OM
22147101	25/01/2020	U10 CRITERIUM	B	AS BUSSERINE / PAYS D'AIX FC	AS BUSSERINE
22147243	25/01/2020	U10 CRITERIUM	F	AUBAGNE FC / USPEG	AUBAGNE FC
22147380	25/01/2020	U10 NIVEAU 1	C	AS SIMIANE COLL / ES MILLOISE	AS SIMIANE
22147519	25/01/2020	U10 NIVEAU 1	C	ASPTT MLLE / ATHLETICO MLE	ASPTT MLLE
21147686	25/01/2020	U10 NIVEAU 2	F	AS SIMIANE COL / ES GREASQUE	AS SIMIANE

*****

TRESORERIE

- **Forfait général** (article 6-2 des règlements sportifs) **: 120 €**

CLUB	CATEGORIE	SE RETIRE	FORFAIT GENERAL	AMENDES
US FARENQUE	U11N1		X	120 €

La Présidente: Mme ALFONSI Julie